

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : « Pour une alimentation locale, écologique, sociale et accessible »

Initiante : Manon Zecca (Ensemble à Gauche)

En Suisse, les trois-quarts du marché des produits biologiques sont partagés entre les deux géants de la distribution Coop et Migros¹ alors qu'ils ont tous deux récemment été épinglés pour leurs marges considérables, allant jusqu'à 57% et 46% respectivement². Des marges réalisées sur le dos des consommateurs et consommatrices ainsi que sur celui des producteurs et productrices. C'est une véritable insulte pour les deux parties ! C'est d'autant plus révoltant en cette période d'inflation, de perte de pouvoir d'achat et face à la difficulté du métier de paysan et paysanne³. Un modèle de production et de vente alternatif, dont le but est de produire une alimentation locale tout en assurant un prix juste pour celles et ceux qui la produisent, est l'Agriculture Contractuelle de Proximité (ACP). La Fédération Romande des ACP (FRACP) propose la définition suivante⁴ : « L'agriculture contractuelle de proximité peut se définir comme regroupant les initiatives de paniers contractuels pour une agriculture locale, écologique, sociale, solidaire et à taille humaine pour assurer la souveraineté alimentaire ». Le but central est d'avoir un minimum d'intermédiaires afin de garantir un prix juste. Les modèles ACP permettent aux consommateurs et consommatrices de s'abonner à l'année pour recevoir un panier de légumes chaque semaine ou chaque deux semaines et aux producteurs et productrices de prévoir leur production et leurs dépenses à l'année. L'abonnement à un panier de légumes contribue également à une sensibilisation aux produits de saison variés et parfois inconnus.

Malgré tout le positif des ACP, cette solution n'est pas accessible à tout le monde. En effet, elle reste souvent réservée à une classe sociale suffisamment aisée qui peut mettre un budget plus élevé dans une alimentation locale, de saison et produite de manière écologique. De plus, l'achat d'un abonnement à l'année implique souvent de verser une somme d'argent conséquente en une fois, ce qui peut représenter un frein pour les personnes à bas revenu. Or, manger sainement et soutenir la production locale ne devrait pas être un luxe.

Dans le plan climat lausannois de 2020⁵, le point 10.5 concernant l'alimentation déclare qu'un « des grands principes pour réduire l'impact climatique de l'alimentation » concerne « la consommation privilégiée de produits de saison, de proximité et respectueux de l'environnement (qui implique un essor de la production locale en amont) », ainsi que « la réduction de la part de produits d'origine animale consommés (un repas végétarien occasionne en moyenne 60% moins d'émissions de gaz à effet de serre qu'un repas contenant de la viande). » La ville de Prilly a introduit récemment une subvention à une

¹<https://www.rts.ch/info/economie/9338523-la-concurrence-autour-des-produits-bio-sintensifie-entre-coopet-migros.html>

²<https://www.rts.ch/info/economie/13204292-les-grosses-marges-de-coop-et-migros-sur-les-produits-laitiersfont-reagir.html>

³<https://www.rts.ch/suisse/2024/article/le-groupe-revolte-agricole-depose-une-petition-a-l-office-federal-de-l-agriculture-28433948.html>

⁴ <https://www.fracp.ch/une-acp-c-est-quoi>

⁵Rapport-préavis N° 2020 / 54 du 7 janvier 2021, page 36.
<https://www.lausanne.ch/portrait/climat/publications/plan-climat.html>

alimentation durable pour l'achat de paniers de légumes⁶ et c'est également en réflexion dans d'autres communes, notamment vaudoises.

Conclusions

Dans le sens du plan climat et à l'image de l'action de la Ville de Prilly, ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'intégrer dans les subventions au développement durable pour la population, la possibilité de bénéficier d'une subvention pour l'abonnement à un panier de légumes et fruits produits de façon biologique d'une structure de la région vaudoise ainsi qu'à promouvoir particulièrement cette offre auprès des personnes à faible revenu, par exemple les personnes bénéficiaires d'un subside de l'assurance maladie.

Signataires : Manon Zecca, Léonie Kovaliv, Samuel De Vargas, Romane Benvenuti

Constantin von Braun
S. de Vargas

Zecca

R. Benvenuti

L. Kovaliv

Manon

⁶<https://www.prilly.ch/vivre-a-prilly/developpement-durable/subventions-developpement-durable.html>